

**Ce bulletin complété et signé, accompagné des chèques, doit être réceptionné
au plus tard le 18 décembre 2021 au siège de l'association**

BULLETIN DE CANDIDATURE DEFINITIVE

Réaccueils été 2022 d'enfants ukrainiens et russes

Par la présente, je soussigné(e)/ nous soussignons (*si les 2 membres d'un couple sont membres*) :

Nom(s) et prénom(s) :

Adresse :

Je/nous déclare/ons sur l'honneur que cette adresse est celle de ma/notre résidence principale. Je suis/nous sommes informé(e-s) que les accueils ne sont possibles que dans les départements 25, 67, 68, 70, 88 et 90 et qu'aucune démarche administrative réglementaire ne sera effectuée par l'association en-dehors de ces 6 départements.

O NE SOUHAITE PAS REACCUEILLIR EN 2022 UN ENFANT DEJA INVITE

O souhaite réaccueillir, si les conditions le permettent, du 8/10 au 29/31 juillet 2022 l'enfant ukrainien :

(Nom et prénom de l'invité) :

O souhaite réaccueillir, si les conditions le permettent, du 5/7 août au 26/28 août 2022 l'enfant russe :

(Nom et prénom de l'invité) :

Pour confirmer mon/notre réaccueil, je joins/nous joignons obligatoirement dès à présent :

- un chèque de caution de 250 euros établi au nom de l'association « Les Enfants de Tchernobyl » qui ne sera pas encaissé sauf désistement injustifié de ma/notre part
- et
- un chèque de 40 € (80€ pour un couple si les deux souhaitent adhérer) au titre de l'adhésion 2022 qui sera encaissé en janvier 2022

A..... le...../...../ 2021

Signature(s) obligatoire(s) de(s) l'adhérent(s) qui accueille(nt) :

**Merci d'envoyer sans attendre et uniquement par courrier postal,
ce bulletin complété et signé, accompagné des chèques à :**

**Madame Catherine Albié - « Les Enfants de Tchernobyl »
14 rue des Dahlias
68740 ROGGENHOUSE**

**Les bulletins envoyés par voie électronique ou sans chèques de caution et d'adhésion
ne seront pas pris en compte**